L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.85) sont ouverts au public, tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution AVANT 16 heures

LE COMMERCE NOIR

Onze inculpations, dont celles de deux policiers, dans une affaire de trafic illicite de viande

Après une longue et patiente enquête, la ténacité des membres de la brigade de police économique vient d'être couronnée de succès. Cette fois, il s'agit d'une affaire d'envergure, groupant une douzaine de complices se livrant à l'achat, l'abatage d'animaux et de livraison et vente de viande sans autorisation. Malheureusement, deux membres de la police roubaisienne ont trempé dans ce trafic, mais toutefois il y a lieu de faire ressortir que la faiblesse de quelques agents ne doit en aucun cas jeter le discrédit sur cette honorable corporation.

Voici les faits : Depuis de longues semaines, le service de la Sûreté était au courant des tractations se déroulant dans le commerce clandestin de la viande, mais malgré de nombreux pièges tendus les agents de la répression se trouvaient dans l'impossibilité de prendre les coupables en défaut. Il est vrai que ceux-ci avaient toutes les raisons de se méfier et de prendre les précautions les plus élémentaires pour éviter d'avoir des comptes à rendre. Seulement, ils n'avaient pas supposé que les inspecteurs de Sûreté placés sous les ordres du brigadier Alexandre Lorthiois, s'étaient armés de patience et qu'ils s'étaient promis de tirer cette affaire au clair. L'occasion se présenta enfin mercredi après-midi.

UNE CAMIONNETTE SORTAIT D'UN GARAGE

Tandis qu'ils se trouvaient dans la rue Emile-Moreau, les enquêteurs remarquèrent une camionnette automobile se préparant à sortir d'un garage situé au numéro 139 de ladite rue. Ils s'y rendirent rapidement et à leur grande stupéfaction, ils virent que l'agent de police Pierre Renier, 37 ans, demeurant 30, rue des Recollets, se trouvait au volant de la voiture, à l'intérieur de laquelle se trouvaient deux hommes qui n'en demandaient pas plus pour prendre le large. Dans la caisse du véhicule, du plancher duquel s'échappait du sang, les bouchers découvrirent deux peaux de bœufs venant d'être abattus. M. Darley, commissaire, chef de la Sûreté, tout en sermonnant les deux et tout en appréhendant Pierre Renier, il saisissait la camionnette ainsi que les cuirs.

Amené dans les locaux de la Sûreté, ce dernier déclara ne rien connaître de cette affaire et n'a toute participation au commerce clandestin dont la découverte devait prendre en quelques heures une très grande extension. En effet, après des semaines de recherches, les enquêteurs avaient sérieusement resserré le faisceau de preuves établissant la culpabilité de chacun des membres de cette véritable association de marchands.

TOUS REUNIS

C'est ainsi que se trouvèrent bientôt réunis : Pierre Renier ; Théodore Marescaux, 35 ans, boulevard de Colmar, 8 ; Victor Quint, 40 ans, fabricant de chaussures, 90, rue de Blanchemaille ; Jules Gonce, 44 ans, cafetier, 73, rue Voltaire ; Dagostin René, 21 ans, cafetier, 7, rue Daubasie ; Vandeweck Pierre, 18 ans, garçon boucher, 6, rue Rossini ; Joseph Yserbit, 30 ans, boucher, 39, rue Buffon ; Cyrille Vanschoorisse, 43 ans, marchand de charbon, 19, rue Labruyère ; Edouard Devos, 37 ans, boucher, 90 bis, rue de Blanchemaille ; Charles Morel, 61 ans, cafetier, 72, rue Labruyère ; Charles Vandevoorde, 43 ans, boucher, 36, rue des Recollets.

D'après les renseignements recueillis les véritables chefs de bande seraient Quint et Gonce, possédant tous deux une camionnette automobile servant au transport des animaux puis ensuite de la viande lorsque ceux-ci étaient tués et débités. L'abatage des animaux se faisait principalement dans une dépendance de l'habitation de Vanschoorisse, à l'angle des rues Labruyère et Rollin. C'est surtout en ce endroit que les bœufs, vaches et autres animaux à cornes passaient de vie à trépas, sous les armes manées par le tueur Vandeweck. Dans un autre réduit de la demeure de Morel, 72, rue Labruyère, étaient sacrifiés les porcs et les moutons. Ensuite, les bouchers qui, pour la circonstance se muaient en découpeurs, interviennent pour débiter la viande saignante, et la marchandise était ensuite remise aux vendeurs dont les plus actifs étaient Dagostins (qui livraient chez les particuliers et les bouchers avec la camionnette de Gonce) ; Renier et Marescaux. Les autres complices jouerent des rôles plus effacés, comme revendeurs ou indicateurs de bêtes à acheter.

D'autre part, il n'a pu être établi d'où provenaient les quelque trente animaux qui furent abattus clandestinement. Toutefois, d'après des indications précises, il semblerait que les achats se faisaient dans la campagne de la région, que les animaux voués à un triste destin étaient embarqués dans la camionnette de Quint pour être amenés à leur dernier domicile, rue Labruyère. Pour faciliter le transport illicite, l'un des policiers inculpés accompagnait les chefs Quint ou Gonce, et l'uniforme permettait de surmonter bien des difficultés.

Comme on peut le voir, tout était bien organisé et chacun avait ses attributions bien définies. Aux dernières nouvelles, puisées au Service de la Sûreté, il paraît certain que depuis cinq mois vingt porcs, trois ou quatre moutons et plusieurs bœufs ont été abattus clandestinement. Malgré l'insistance de M. Darley, tous les inculpés nient comme de « beaux diables » et s'efforcent de donner l'illusion de ne pas se connaître. L'enquête se poursuit activement en attendant la décision de M. le Procureur de la République qui a été mis au courant par un rapport très détaillé.

Paiement des chômeurs

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 19 juillet, rue de l'Ermitage, dans l'ordre suivant :

8 h. 30, tous les chômeurs de plus de 65 ans ; 9 h., de 1 à 9.142 ; 9 h. 25, de 9.143 à 17.074 ; 9 h. 50, de 17.075 à 23.870 ; 10 h. 15, de 23.871 à 26.999 ; 10 h. 40, de 27.000 à la fin. Bureaux fermés samedi midi.

M. LE COMMISSAIRE LOUIS DARLEY EST PROMU OFFICIELLEMENT CHEF DE LA SURETE

Dans notre précédente édition, nous avons annoncé, succinctement, la haute nomination dont vient d'être l'objet M. Louis Darley, Commissaire de police du 1er arrondissement, faisant fonctions, depuis plus d'un an, de Commissaire Chef des Services de Sûreté. Disons, toutefois, que cette nomination avait été

M. Louis DARLEY
(Ph. Jean Maria, Roubaix).

prononcée le 8 Juillet 1940, par M. le Préfet du Nord, et que M. Darley succédait à M. Morelion, nommé à Rennes. Il s'agit donc, d'une confirmation par le Gouvernement, mais il faut reconnaître que depuis la prise de ce poste extrêmement important, M. Darley a su donner un nouvel essor à « la secrète » et que lui, ainsi que ses adjoints, ont procédé à de nombreuses arrestations.

Nous profitons de cette occasion pour dire que le nouveau Chef de Sûreté est né à Grenoble (Dauphiné), le 20 Décembre 1887. Après une carrière militaire bien remplie, M. Darley, qui se signala particulièrement sur les fronts de France et d'Orient entra dans les services de la Sûreté Nationale, le 21 Février 1921 et il débuta, en qualité de Commissaire de police, à Albertville (Savoie). Il exerça successivement à Bayeux, Vierzon et Chauny, pour arriver à Roubaix, le 1er Avril 1936. M. Darley est titulaire de la Médaille militaire et de la Croix s'ornant de plusieurs citations très élogieuses.

En cette circonstance, nous lui adressons nos vives félicitations pour ce bel avancement.

FOIRE DE PARIS

M. le Maréchal Pétain a rendu un éclatant hommage à la Foire Internationale d'Echantillons de Paris en lui accordant son haut patronage et les exposants ont tenu à sincère nombreux, car nul ne peut être absent d'une manifestation qui, cette année, revêt le caractère d'une grande démonstration de la production française.

Aussi du 6 au 18 septembre, pourra-t-on voir à la Porte de Versailles une Foire de Paris vraiment digne de ses devancières.

10.054

A TRAVERS LA VILLE

LE PRIX DES LEGUMES

La brigade de police du Service économique continue à sévir à l'encontre des commerçants qui ne respectent pas l'arrêté préfectoral concernant le prix des légumes. C'est ainsi qu'hier le nommé Gustave Castermant, 32 ans, domicilié boulevard de Metz, vendant sur le carreau des halles centrales pour le compte de Mme Juliette Brulois, maraîchère, 53, rue Delrue à Wasquehal, a fait l'objet d'un procès-verbal pour hausse illicite.

UN INDESIRABLE

Le poste de police du 2e arrondissement était averti hier, vers 18 h. 45, qu'un certain Victor Cousin, domicilié à Tourcoing, faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour détournement de mineurs, se trouvait chez ses parents, 19, rue Watt. Des agents se rendirent à cette adresse mais à leur arrivée le quidam avait pris le large. Malgré de rapides recherches effectuées dans le quartier il n'a pas été possible de retrouver sa trace.

TOUJOURS LES BECANIERS

Mlle Simone Nutte, 20 ans, rascutreuse, 6, rue Olivier-de-Serres, prêta sa bicyclette au jeune André Mahieu, 12 ans, 80, rue des Sept-Ponts, afin qu'il aille prendre des tickets de ravitaillement à la salle Henri Wattremez. Le garçonnet déposa la machine dans le hall du bâtiment et tandis qu'il se faisait servir un becanier lui vola le vélo emprunté. Plainte et enquête au 1er arrondissement de police.

VOL DANS UNE CHAMBRE

Un vol important a été commis dans l'habitation de M. Auguste Wattine, 26, rue de Lille. Quelqu'un se serait introduit dans une chambre et y aurait volé une paire de souliers de dame, une coupe de soie d'un mètre et cinq bobines de fil.

Suite à une plainte déposée au 2e arrondissement les soupçons se portèrent sur deux femmes de ménage mais celles-ci nièrent les faits qui leur étaient reprochés. Des perquisitions effectuées à leur domicile respectif ne donnèrent aucun résultat.

MAUVAISE CHUTE

Vers 10 h. 30, Mme Desbonnet, née Marie Chrétien, 67 ans, s'occupait de travaux ménagers dans son habitation, 101, rue Rémi-Cogghe. Pour une cause non nettement établie elle perdit l'équilibre et tomba sur le carrelage de la cuisine. M. le docteur Willems qui l'examina diagnostiqua une fracture du fémur droit et délivra un bulletin d'admission à l'hôpital la Fraternité. L'état de la blessée est assez sérieux.

ELLE FRAPPE PARTOUT

Le sujet belge Pierre Depoortère, magasinier, 36, rue de Beaurewaert cour Bernier, 1, accompagné de son frère passait hier vers 14 h. 30 place E.-Roussel, soudain il s'affaissa. Aidé de quelques personnes son parent le transporta chez M. le docteur Lafaye, demeurant à proximité. Malheureusement le praticien ne put que constater le décès du sexagénaire qu'il attribua à une congestion cérébrale. Le cadavre a été conduit au dépôt mortuaire de l'hôpital la Fraternité.

Un bon poste s'achète pour plusieurs années

La qualité des postes PHILIPS est due, en particulier, à la qualité des matières premières et pièces utilisées et à la rigueur des contrôles effectués en cours de fabrication.

Le souci de maintenir coûte que coûte cette qualité, malgré le manque de matières premières, oblige les usines à récupérer les métaux rares que renferment vieilles ampoules, vieux tubes de T.S.F. ou accessoires de radio usagés.

Prière de les rapporter aux revendeurs PHILIPS !...

Merci !... 11 387

UN FIL ÉLECTRIQUE ÉTAIT CACHÉ PAR LA VERDURE

UN ENFANT EST MORT ÉLECTROCUTÉ

Le jeune Pascal Gadenne, 14 ans, demeurant chez ses parents, 167 rue Decrème, s'était rendu au cours de l'après-midi d'hier sur le territoire de la commune d'Hem afin d'y cueillir de l'herbe. Il se trouvait dans l'avenue Gabert lorsque malheureusement il toucha un fil électrique caché dans la verdure. Aussitôt le jeune homme fut projeté sur le sol et sans tarder on se porta à son secours. Comme il était sérieusement brûlé aux membres ainsi que sur le corps il fut décidé de le transporter à l'hôpital la Fraternité, malheureusement l'infortuné garçonnet succomba en cours de route à ses affreuses brûlures. Sa famille a été prévenue avec tous les ménagements qui s'imposent en pareille circonstance.

Le Brevet Sportif National de la Fédération des Sociétés de gymnastique de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et leurs cantons

C'est dimanche 20 juillet qu'aura lieu au Parc National des Sports, rue de Lannoy, à **Roubaix**, la session du B. S. N. organisée par la Fédération gymnique locale.

Les sociétés sont convoquées pour 8 h. 40, l'appel des participants aura lieu à 8 h. 45, les épreuves commenceront à 9 h. précises.

Tous les concurrents devront être présents à l'appel. Les jurés sont instamment priés d'être également présents sur le terrain à 8 h. 45.

La Ligue du Nord a désigné M. Urbain Wolf pour remplir les fonctions de juge-arbitre du B. S. N.

Locaux disponibles pour logement ou cantonnement de troupes

La Mairie communique :

« Tous les locaux disponibles pouvant servir au logement de militaires doivent être déclarés à la Mairie, rue du Maréchal Foch, rez-de-chaussée, Bureau des Cantonnements, par les propriétaires ou locataires, ou leurs représentants.

Parmi ces locaux, il y a lieu de comprendre les chambres meublées ou vides, les dépendances, garages, immeubles vides avec ou sans lits, salles, cinémas, écoles vides, salles d'usines, hangars pouvant servir d'abris pour camions, places pouvant servir de parcs à voitures, écuries avec ou sans bas-flancs.

Les déclarations doivent être conformes à la vérité.

Les vérifications seront faites par l'armée d'occupation et toute infraction sera punie. »

CASINO

SAMEDI MATINEE A 3 HEURES

JEAN GABIN ET ARLETTY

dans

LE JOUR SE LÈVE

Pour la 1re fois, ces deux artistes ont tourné ensemble dans ce film

Tutti Frutti, sketch gai et Actualités

SOIRÉE A 7 HEURES

Dimanche permanent de 14 h. à 22 h.

Lundi, matinée à 3 heures

2.505

Sociétés et Comités

AMICALE DES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING. — Dimanche 20 juillet, permanence mensuelle de 10 h. à midi au siège, 126, rue de la Gare, à Roubaix et au siège de Tourcoing, 1, avenue Gustave Dron (Café des Sports).

Paiement des allocations maladie, intervention chirurgicale, prime de natalité, prime pour les communions solennelles et les certificats d'études ; versement des cotisations.

Les membres retraités sont spécialement convoqués.

Le secrétaire-trésorier sera à la disposition des membres pour toutes affaires courantes de l'Amicale.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS (Section de cartes). — Les Amis du Foyer sont invités au tournoi qui aura lieu le dimanche 20 juillet, à 16 heures.

MUTUELLE FAMILIALE DES ANCIENS DES 151e, 351e R. I. — Dimanche 20 juillet, à 10 h. 30, réunion mensuelle au siège, Café Beaucamps, 138, place Ste-Elisabeth.

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Demain samedi, à 18 h. 30, au siège, répétition générale.

ETAT CIVIL

Naissances. Michel Pattyn, rue du Collège, 88 ; Claude Symoens, de Croix, rue Saint-Nicolas 2 Lucienne Bonneville, de Croix, rue A. France, 26.

Publications de mariages : René Fluquoy, comptable, rue Lalande, 70 et Henriette Herman, sténo-dactylo, de Croix, rue de Tripoli, 17 ; Léon Schwerzig, employé, rue de Lunéville, 10 et Suzanne Vandenberghe, retailleuse, rue de Philippeville, 25 bis ; Henri Ketelers, employé, rue du Luxembourg prolongée 6 et Madeleine Hasbroucq, giletière, rue Fénelon, 11 ; Henri Renier, dégorgeur, rue Henri Carette, 51, cour Deregnoucaurt 8 et Germaine Vesser, tisserande, rue Dombasle, 26.

WASQUEHAL

Service du ravitaillement

Les personnes ayant des changements à faire effectuer (naissance, décès, départ) devront se présenter demain samedi, de 9 à 12 heures ou de 14 à 17 heures, au service du ravitaillement municipal, rue Jean-Macé, pour faire les mutations et retirer les tickets de rationnement pour la période du 21 juillet au 17 août.

BLESSE EN CONSTRUISANT UN ÉCHAFAUDAGE

Occupé à l'édification d'un échafaudage, l'ouvrier cimentier-boiseur Charles Magnani, 52 ans, demeurant à Roubaix, boulevard de Metz, cour Lestienne, a été atteint par la chute d'un rondin de bois sur le pied. Le blessé, qui porte des plaies par écrasement du gros orteil gauche, avec possibilité de fracture, a dû recevoir les soins urgents de M. le docteur Delelis.

A la Maternité. — Demain samedi, de 14 à 16 heures, des consultations seront données aux futures mamans, à la maternité municipale, 2, place Fénelon, par Mme Hostaux, sage-femme de l'établissement.

Les inscriptions pour le brevet sportif national. — La session du brevet sportif national se déroulera le dimanche 27 juillet, au terrain municipal de la rue Delerue, sous les auspices de l'Union Sportive de Wasquehal. Les jeunes gens désireux de passer ce brevet sont avisés que les inscriptions seront définitivement closes le dimanche 20 juillet. Elles sont encore reçues au siège de l'U.S.W., Café de la Terrasse, au siège de l'A.S. Wasquehal, 51, rue Delerue, et chez M. Schweitzer, 16, place Fénelon.

Ce soir vendredi, à 18 h. 30, entraînement obligatoire des candidats au stade municipal, rue Delerue.

CROIX

La distribution des feuillets de tickets aux retardataires

La distribution des feuillets aux retardataires aura lieu demain samedi 19 juillet, de 16 à 17 h. 30, salle des fêtes, place de la République.

La répartition des tickets supplémentaires aux bénéficiaires et de bons de sucre aux enfants aura lieu dans la même salle, à un bureau spécial.

Il est rappelé une dernière fois qu'aucune distribution aux retardataires ne sera faite après celle du samedi.

Ajoutons que des sanctions seront prévues contre les retardataires habituels ; disons d'abord qu'il sera retranché des feuillets autant de rations qu'il y aura de journées de retard après la distribution de samedi aux retardataires.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant :

Secteur N° 1 : Salle des consultations des nourrissons, rue de Valmy, samedi 19 juillet : Rues Allumette, Belfort, Paul eBrt, Faidherbe, Hoche, Baudin, Claude Bernard, Briqueterie, Favreul, Mackellerie.

Etat Civil. — Naissance : Willy Allard, rue Courbet, 18.

WATTRELOS

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur 3, école de la Baillerie, rue de la Baillerie :

19 juillet : rues E.-Vaillant, J.-Jaurès 67-91, contour St-Liévin 3-33 à rangée Pollet, sentier Delbart, rue Duquesnoy, quartier Fauvarque, rue Mouscron 2-174 et rangée Dupire, rues Abattoir (pairs, J.-Guesde 3-315, 226-310, rue Hellin.

21 juillet : rues J.-Guesde 6-214, Baillerie (impairs), sentier des Hauts, rues des Jardins, Vallon 2-68, 1-65, H.-Lefebvre (impairs), Neuve (impairs), Bouteillerie 115 et 101 multiples, Château-d'Or, carrières Dumont et Potteau, contour St-Liévin (pairs), maisons Desmettre, Fauvarque, Delaoutre, rue J.-Jaurès 92-180, carrière Dugaye.

22 juillet : rues Vallon, Baillerie et extrémité, H.-Lefebvre (pairs), de Leers (impairs) depuis la Maternité jusqu'au Cimetière, rue du Beau-Chêne, Maternité (pairs), rue des Fossés, rues Carette, L.-Loucheur, des Pollus, sq. des Platanes, rue du Beau-Saule.

23 juillet : quartier du Nouveau-Monde, rues du Nouveau-Riche, de la Carluyère, Marie, de Beau-Lieu, cont. de l'Eglise, rues de l'Enfer, Baillerie (pairs), du Plouys, de la Bourde, Leers 209-509, du Paradis, Racine.

24 juillet : rues J.-Guesde (partie mitoyenne 322-460), Leruste, Martelette, Bouteillerie (pairs en entier et impairs entre la rue Leruste et la rue Gauquier), quartier Delmarre, rue Estaimpuis, rangées Narcisse et Briet, rues Malgré-Tout et Gauquier.

MORT POUR LA FRANCE

Nous apprenons le décès à l'âge de 29 ans, de M. Paul Delannoy, soldat au 261e régiment d'artillerie, décédé le 15 juin 1940 des suites de ses blessures, à Villeneuve-au-Chemin (Aube) où il est inhumé.

Parti en août 1939, M. Delannoy fit vaillamment tout son devoir durant toute la campagne.

Cultivateur, ce brave soldat était le fils de M. Paul Delaonnoy, cultivateur, rue Pierre-Catteau, 63, à Wattrelos.

A la mémoire du défunt, un obit solennel sera célébré mardi 22 juillet, à 10 h., en l'église St-Maclou.

Les maraudeurs de trèfle. — Les gendarmes, en tournée de surveillance dans la plaine environnant le canal de Roubaix, ont surpris, en flagrant délit de vol de trèfle, les nommés Henri Vandertiggel, 55 ans, ouvrier teinturier, 52, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix ; Pierre Deerumaux, 71 ans, sans profession, 11, rue de Condé ; Emile Dubus, 55 ans, homme de peine, 38, boulevard de Beaurepaire et Zozina Lesluyse, 53 ans, épouse Jacquens, 138, boulevard de Beaurepaire, tous de Roubaix, qui feront l'objet de poursuites pour vol de récoltes.

Contraventions. — Les nommes Cousin Jules, 61 ans, cabaretier, demeurant à Wattrelos, 556, rue du Mont-à-Leux ; Huygevelde Achille 41 ans, cabaretier, demeurant rue du Tilleul, 76, et Duhamel Louise, épouse Stacino, 20 ans, demeurant rue Royale, 1, ont fait l'objet chacun d'une contravention pour avoir laissé danser dans leur établissement ; Dassonneville Jules, cultivateur à Wattrelos, a surpris le nommé Byttebier Henri, 53 ans, charretier, demeurant à Wattrelos, cité A.-Pruvost, 120, occupé à arracher de l'herbe dans un champ situé rue du Petit-Tournai.

Amicale des filles du Laboureur. — Réunion dimanche 20 juillet, à 10 h. : jeux, bibliothèque.

SAILLY-LEZ-LANNOY

UN OUVRIER AGRICOLE AVAIT VOLÉ DEUX VEAUX DANS UNE PATURE

IL EST ARRETE AINSI QUE SA FEMME

L'esprit d'initiative et de décision des gendarmes de la brigade de Lannoy, en quelques jours, a fait la lumière sur une affaire de vol de bestiaux et réussir à mettre son auteur dans l'impossibilité de nuire à autrui.

Il y a une huitaine de jours, Mme Louis Deledalle, née Germaine Ghestem, cultivatrice à la ferme Delamotte, au Hameau du Mesnil, mettait deux veaux dans une pâture attenant à son exploitation agricole. Il s'agissait de jeunes bêtes pesant de 75 à 90 kilos et représentant une valeur globale de 3.000 francs. Or, dimanche matin, avec stupéfaction, la fermière constata la disparition de ses animaux et, sans tarder, elle entreprit des recherches personnelles.

Elle remarqua que du poil adhérait à un endroit de la clôture de fils de fer longeant un ruisseau délimitant les territoires des communes de Sailly et Willems. Poursuivant ses investigations, Mme Deledalle releva également des empreintes de pieds et des sabots de veaux jusqu'au Pavé du Robigeux. A partir de cet endroit, plus aucun élément, permettant de poursuivre les recherches, ne put être constaté. C'est en possession de ces quelques indices que la cultivatrice se rendit à la gendarmerie de Lannoy où elle conta sa mésaventure.

Sans tarder, les gendarmes se mirent en campagne et refirent le même trajet que Mme Deledalle et, chemin faisant, les enquêteurs se rendirent compte que leurs pas les conduisaient dans la direction de l'habitation d'un ouvrier agricole, Albert Berte, 26 ans, également domicilié au Hameau du Mesnil. La réputation de cet individu n'est pas très enviable. En effet, voleur notoire, il eut bien souvent des démêlés avec la justice. Ils gendarmes se rendirent donc chez Berte qui leva les épaules lorsque ces derniers lui firent connaître le but de leur visite. Ceci se passait lundi matin.

INUTILE DE PERQUISITIONNER JE VAIS VOUS RACONTER...

Malgré l'ignorance, bien feinte, du coupable présumé, les enquêteurs lui apprirent qu'ils étaient décidés à faire une perquisition immédiatement chez lui. Cette tactique réussit parfaitement, car, pendant son sang-froid, Berte certifia que c'était inutile et qu'il allait raconter ce qui s'était passé. Sans tarder, il narra qu'au cours de la nuit de samedi à dimanche dernier, accompagné de sa femme née Véronique Wilk, 29 ans, ménagère, il se rendit dans la pâture de Mme Deledalle où il arriva vers minuit. Après aovir enjambé la clôture de fils de fer, il passa une corde à la tête d'un des veaux et il refit le chemin en sens inverse tandis que le deuxième veau suivait celui qui était entraîné par le voleur. Sa femme l'assista à faire passer les bêtes de l'autre côté de la clôture et ils poursuivirent leur ballade nocturne le long du ruisseau, pour atteindre le pavé de Robigeux et, ensuite leur habitation.

Les animaux furent placés dans une remise puis les époux se couchèrent. Dimanche matin, dès la première heure, Berte, en se servant d'une barre de fer, assomma l'un des quadrupèdes, lui trancha la tête, le dépouilla et le débita en morceau de un à trois kilos. La peau fut enterrée dans son jardin. Cette première opération terminée, il se rendit à Hem où il vendit la viande dans de nombreuses maisons particulières qu'il certifie ne pouvoir indiquer, ses souvenirs s'étant effacés. Comme il lui restait environ vingt-cinq kilos de délicate chair, il chargea sa femme de la « liquider ». A son tour, la complice prit la direction de Roubaix où la marchandise fut vendue 60 fr. le kilo, prix qui avait été également pratiqué à Hem.

Devant ces aveux, les gendarmes procédèrent, séance tenante, à l'arrestation de Berte et de sa dévouée compagne, pour être conduits au Parquet de Lille. En outre, Berte fera l'objet de poursuites, pour vente de viande sans tickets, transport de viande sans laissez-passer, abatage d'un veau en dehors d'un centre d'abatage, défaut de patente, défaut d'inscription au registre de commerce, création de commerce sans autorisation et hausse illicite.

HEM

Le prix des pommes de terre

Au cours d'une tournée de contrôle des prix des légumes, le maréchal des logis chef, Marcel Duval et le gendarme René Deleporte, de la brigade de Lannoy, ont constaté que de nombreux commerçants vendaient des pommes de terre 4 fr. 65 le kilo, tandis que l'arrêté préfectoral impose le prix de 3 fr. 50. C'est pourquoi procès-verbaux ont été rédigés à la charge de M. Aug. Tribalat, 49 ans, rue du Bas-Voisinage, 59 ; Mme Gosman, née Noëlle Spriet, 36 ans, rue de Lille, 157 ; Mme Moutier née Marie Bacqué, 44 ans, rue Jules-Guesde, 15 ; Lefebvre Charles, 44 ans, rue J.-Guesde, 78 ; Mme Mazurelle, née Marie Beausir, 40 ans, rue du Bas-Voisinage, 56 ; Mlle Marie-Louise Wauquier, 47 ans, place de la République, 8 ; Constant Duriez, 55 ans, rue du Bas-Voisinage, 132, et Mme Adèle L'Homme-Bayart, 42 ans, rue de Lille, 158.

UN CHEVAL EMBALLÉ

Vers 18 h., un attelage avait été laissé dans une pâture du hameau du Rivage. Ayant pris peur le cheval s'emballa et à une allure folle il suivit la rue du Rivage, la Grand Place, les rues du Docteur-Coubronne, de Lille pour atteindre le hameau de l'Hempempont. A cet endroit deux hommes courageusement tentèrent de mettre fin à cette randonnée et ils se lancèrent à la tête de l'animal fougueux. Ils y parvinrent sans peine, mais l'un d'eux, M. Léon Plateau, 38 ans, rue Holden à Croix, fut projeté contre la façade de l'épicerie Duthoit et il fut blessé à la jambe droite.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Leborgne, il fut conduit à son domicile par la voiture d'ambulance de Croix. Quant à l'autre sauveteur, M. Jean Ryckaeœaert, route de Sailly à Willems, il se tira indemne de cette dangereuse aventure. Tous deux ont été chaleureusement félicités pour leur heureuse intervention.

LEERS

Des gardes pour la surveillance des récoltes

En vue de la nomination des gardes auxiliaires chargés de la surveillance des récoltes, il sera procédé à la Mairie jusqu'au mardi soir 22 juillet à l'inscription des hommes qui désireraient assurer ce service. Ces gardes seront nommés pour la durée des hostilités et leur mission sera temporaire et elle se trouvera limitée à la surveillance des récoltes et à la constatation des délits jusqu'au moment de la rentrée de celles-ci.

Service d'ébouage. — Il fonctionnera dans les rues habituelles samedi 19 juillet dans l'après-midi.

Etat Civil. — Naissance. — Claudette Lefebvre, rue Gambetta, 86.

HALLUIN

Après l'agression dont furent victimes deux préposés des douanes et un garde civique

Dans tous ses détails nous avons relaté dans une précédente édition l'agression dont furent victimes les préposés Henri Fontaine et Jean Cuvelier et le garde civique Paul Mulleman, âgé de 37 ans, domicilié rue Emile-Zola, alors qu'ils procédaient à l'arrestation de deux fraudeurs de blé, rue de la Lys, et après laquelle l'un des agresseurs, Emile Huybrecht, 38 ans, ouvrier agricole, fut arrêté et transféré au Parquet de Lille, par les soins de la gendarmerie.

Les deux préposés ne furent que légèrement blessés, malgré les nombreux coups de pied et coups de poings qu'ils eurent à encaisser. Il n'en fut pas de même du garde civique Paul Mulleman. Ce dernier, atteint de nombreuses contusions sur tout le corps, souffre en outre de lésions dans la région rénale, suite d'un coup de pied dans le dos. Conduit au poste après l'attentat, il a reçu les premiers soins de M. le docteur Louf. Au cours de la matinée, il manifesta le désir de passer une visite par son docteur habituel : M. Boivin. Le praticien jugeant son état assez grave, le fit admettre à l'Hôpital civil, rue Gustave-Dron, à Tourcoing.

Le blessé y fut conduit au cours de la matinée de mercredi.

Veuf depuis quelques mois seulement, M. Mulleman est père de trois enfants.

L'agresseur sera poursuivi, outre l'affaire de fraude, pour rebellion, coups et blessures volontaires.

Il faut être en règle. — M. Bouvier, commissaire de police, a dressé contravention à Julia Bazau, ouvrière agricole, d'origine polonaise, au service de M. Lefebvre, cultivateur, chemin d'Eau, hameau du Colbras, pour avoir négligé de faire procéder au renouvellement de sa carte de travailleur étranger, périmée depuis plusieurs mois.

Quand on a trop bu. — Ouvrier couvreur, domicilié 92, rue du Midi, à Halluin, Edouard Dalman, âgé de 42 ans, se rendit à Bousbecque ces jours derniers. Faisant de nombreuses stations dans les débits de boissons, il oublia l'heure et la nuit était tombée depuis longtemps lorsque, titubant, il regagna son logis en traînant sa bicyclette. Il fut rencontré par des agents qui lui firent remarquer qu'il était en défaut, et cette intervention n'eut pas d'autre suite fâcheuse. Pourtant le lendemain, tandis que les gendarmes se présentaient à son domicile pour relever son état civil exact, Dalman se fâcha puis il insulta les visiteurs. Devant cette attitude agressive, ceux-ci dressèrent procès-verbal pour ivresse manifeste et publique, défaut d'éclairage à bicyclette, circulation tardive et outrages à agents de la force publique.

Comité d'entr'aide aux prisonniers. — Samedi, au 116, rue de Lille, il y aura permanence de 14 à 18 heures.

Dispensaire d'hygiène sociale. — Samedi 19, au local de la rue Gustave-Desmettre, il y aura permanence de 9 à 12 h., pour les inscriptions et renseignements.

Caisse d'épargne. — A la Mairie, samedi 19, de 14 h. à 15 h. 30, séance de versements et remboursements.

Secours aux familles nécessiteuses. — Les réclamations au sujet de ces paiements sont reçues au bureau de chômage le samedi matin seulement.

Etat Civil. — Naissances : Christiane Tomme, 18, rue de l'Asile ; Claudine Debels, 13, rue de la Lys.

RONCQ

Aux chômeurs. — Samedi, au bureau de la Mairie, pointage pour les chômeurs du Centre et du Blanc-Four, de 9 h. à 9 h. 30.

Comité d'entr'aide aux prisonniers. — Il est rappelé aux familles dont le prisonnier est rentré ou en zone libre, qu'elles doivent en faire part au plus tôt au local du comité d'entr'aide aux prisonniers, rue du Docteur-Galissot.

Etat Civil. — Naissances : Dolorès Delanghe, rue du Tilleul, 4 ; Francine Vion, rue de la Latte, 24.

Publications : Paul Denève, charbonnier et Agnès Raes, dévideuse ; Roger Chesquière, tisserand et Julie Vercruysse, bacleuse, à Halluin.

Décès : Caroline Tillieu, 64 ans, rue des Chats-Huants, 1.

BAISIEUX

L'heure c'est l'heure. — Tandis qu'il circulait après l'heure de la retraite, Adolphe Baix, manœuvre, rue Sainget, à Wannehain, fut rencontré par les gendarmes qui lui infligèrent une contravention.

Soyez calme. — Après avoir trop cultivé le culte de Bacchus, la femme Rémy, née Jeanne Nisens, 31 ans, ménagère, domiciliée 39, rue des Ecoles, à Willems, causait du scandale sur la voie publique. Les gendarmes sanctionnèrent cette impétuosité par une contravention.

MARCQ-EN-BARŒUL

Ivresse manifeste. — L'agent A. Demolie, de la police locale, a appréhendé le nommé Eugène Standaert, âgé de 61 ans, sans domicile fixe, manœuvre, lequel se trouvait en état d'ivresse manifeste et était couché sur un trottoir de l'avenue de la République.

Service médical. — Pharmacien de garde dimanche 20 juillet, M. Pihen, rue de l'Eglise, 34, pour Marcq et Marquette.

TROIS HOMMES TRANSPORTAIENT DU BLÉ

En passant au boulevard Industriel pour se rendre au poste du Touquet, le préposé des douanes Selosse Joseph a interpellé trois hommes montés à bicyclette et transportant chacun une trentaine de kilos de blé.

Ceux-ci ayant pris la fuite par les rues du Chêne-Houpline et Rouget-de-l'Isle, l'agent en cause se mit à leur poursuite. Dans cette dernière rue, l'un des cyclistes l'injuria et comme le préposé Selosse s'avançait pour l'appréhender, l'individu lui lança plusieurs coups de poings et détériora sa bicyclette à coups de pied. Une lutte s'engagea, au cours de laquelle le fonctionnaire allait avoir le dessous, quand arriva une patrouille d'agents de police cyclistes composée du brigadier Voreux et des agents Lemaire et Béghin. Le fraudeur récalcitrant fut mis en état d'arrestation.

Il s'agit d'un nomme Vervaecke Michel, bétonneur, 32 ans, demeurant rue de la Coopération, 19, à Mouscron.

Ses camarades n'ont pu être identifiés et ont vraisemblablement regagné la Belgique.

Au bureau des Douanes, en présence du capitaine Croquette et de M. Philippon, receveur, un double procès-verbal pour fraude et voies de fait a été rédigé à la charge du prévenu qui a été incarcéré à la Maison d'arrêt de Loos.

LA FRAUDE DE LA LAINE

Mardi après-midi, le préposé Merlevède Jules, de la brigade de la Marlière, se trouvait en surveillance dans la rue de Metz, quand il aperçut deux jeunes gens qui cherchaient à franchir le barrage de la Douane. Il se mit à leur poursuite et en arrêta un, le sieur Dessauvages Raymond, 19 ans, bâcleur, demeurant chez ses parents, rue du Nouveau-Monde, 84, à Mouscron, et qui transportait 7 kilos de laine filée blanche, dont il avait prétendu possession dans un café de Tourcoing, pour le compte d'un commerçant de Mouscron. Le fuyard était le cousin du prévenu ; il était également porteur de laine à tricoter.

Dessauvages a été remis à la gendarmerie de Tourcoing, après rédaction d'un procès-verbal au bureau de la Marlière. L'amende s'élève à 5.500 fr. et ni